



République Française

-----  
COMMUNE D'ORTAFFA  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE**

**ARRETE TEMPORAIRE N°2023/14**  
Portant sur LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT  
TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CLASSE.

Le Maire de la commune d'Ortaffa,

**VU** le code général des Collectivités Territoriales

**VU** le code général de la Fonction Publique,

**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, de transformation de la fonction publique,

**VU** le décret n°2019- 1265 du 29 novembre 2019 relatif au lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions administratives paritaires,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2023, portant sur le tableau des effectifs.

**ARRETE**

**Article 1 :** Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ere classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

<b>Ordre *</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Situation actuelle : grade et échelon</b>	<b>Promovable à compter du</b>
1	Montoya Mercedes	Adj tech. Princip. 2 <sup>ème</sup> Classe C2 échelon 10	01/01/2023
2	Fernandez Jonathan	Adj tech. Princip. 2 <sup>ème</sup> Classe C2 échelon 09	01/01/2023
3	Deshays Agnès	Adj tech. Princip. 2 <sup>ème</sup> Classe C2 échelon 09	01/01/2023
4	Perez Rémy	Adj tech. Princip. 2 <sup>ème</sup> Classe C2 échelon 08	01/01/2023
5	Varon Sylvie	Adj tech. Princip. 2 <sup>ème</sup> Classe C2 échelon 09	01/09/2023

**Part respective des femmes et des hommes :**

*Total des agents promouvables : 3 Femmes et 2 Hommes*

*Total des agents inscrits sur le tableau : 5 agents (3 Femmes et 2 Hommes)*

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ORTAFFA, le 3 février 2023

Le Maire, Raymond PLA

